Nations Unies CEDAW/C/PAR/5/Corr.1

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
4 août 2004
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Examen des rapports soumis par les États parties conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Cinquième rapport périodique des États parties*

Paraguay

Rectificatif

Partie 2.1, deuxième paragraphe, première phrase

Supprimer les mots « comme on peut le voir dans l'annexe du présent document »

* Pour le rapport initial et le deuxième rapport périodique présentés conjointement par le Gouvernement paraguayen et examinés par le Comité à sa quinzième session, voir CEDAW/C/PAR/1-2 et Add.1 et 2. Pour les troisième et quatrième rapports périodiques présentés conjointement par le Gouvernement paraguayen, voir CEDAW/C/PAR/3-4.

04-45868 (F) 180804 190804